



PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 étapes obligatoires

1 L'enseignement de défense (classes de 3 ^e et 1 ^{re})	2 Le recensement à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes (www.mon.service-public.fr)	3 La Journée Défense et Citoyenneté (www.majdc.fr)
---	---	---

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ☑ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ☑ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



TU AS ENTRE 16 ET 18 ANS ? Cet article est pour toi !

Comme chacun des 13 000 jeunes Réunionnais d'une classe d'âge vous allez achever votre Parcours de citoyenneté commencé au collège. Ce parcours en trois étapes rappelés ci-dessous, doit vous permettre d'être sensibilisé aux sujets de Défense, de sécurité au sens large et vous ouvrir sur votre rôle de citoyen responsable et engagé dans la vie de votre pays sous quelque forme que ce soit.

Le Parcours de citoyenneté en trois étapes

1 L'enseignement de défense

Dispensé dans le programme des classes de 3^{ème} et de 1^{ère}, la sensibilisation au devoir de Défense est une partie intégrante de l'enseignement civique, celui-ci porte sur les principes et l'organisation générale de la défense nationale et de la sécurité collective (Europe, ONU).

Ce sont vos enseignants qui partagent avec vous ces sujets tout au long de l'année scolaire.

En outre, cet enseignement de défense est complété, dans les cours d'ECJS (Education Civique, juridique et Sociale), des classes de première et de terminale.

Ainsi, cette formation civique doit vous ouvrir sur une réflexion sur la politique de défense, sur les conditions de la sécurité, et de la diversification des menaces dans le monde d'aujourd'hui.

② Le recensement

Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

La mairie vous remettra alors une **attestation de recensement**.

Entre votre 16^{ème} anniversaire et avant le 25^{ème}, vous devez pouvoir justifier de votre situation envers la journée défense et citoyenneté (JDC).

Par ailleurs, les données issues du recensement vous permettent d'être automatiquement inscrit sur les listes électorales si les conditions légales sont remplies.

Le trimestre suivant votre recensement en mairie, en vous connectant sur le site « **majdc.fr** » (<https://presage.sga.defense.gouv.fr>), vous pourrez suivre votre situation et obtenir tous les renseignements nécessaires à votre convocation à la JDC.

③ La journée défense et citoyenneté (JDC)

Cette dernière étape du Parcours de citoyenneté s'impose à chaque citoyen français, femme ou homme, **avant l'âge de 18 ans**. Vous avez la possibilité de régulariser jusqu'à l'âge de 25 ans.

La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que la liberté et la démocratie dans laquelle nous vivons ont un prix. C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire et de découverte de multiples métiers et spécialités, civiles et militaires qu'offre aujourd'hui les Armées aux jeunes.

Plus de 300 JDC se déroulent annuellement à La Réunion sur 6 sites.

En fin de journée, un **certificat de participation** vous sera remis. Il est **obligatoire** pour l'inscription aux **examens** et **concours** soumis au contrôle de l'autorité publique.

A l'issue de votre Parcours de citoyenneté vous disposerez des clefs de compréhension afin de vous affirmer comme un citoyen responsable prêt à s'investir au profit de la collectivité.